

A l'attention des :

Comités Régionaux
Comités Départementaux
Conseillers techniques régionaux
Conseillers référents territoriaux
Directeurs de structures

Copie :

Comité Directeur
Irène Ottenhof
Administrative OF
Direction technique nationale

Objet :

**Financement des formations via le FNE
Et Appui conseil**

Montreuil,
le 27 septembre 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Chers Collègues,

La Fédération est ravie de vous partager une information relative à la prise en charge des formations via le **FNE Formation** ainsi que le **dispositif d'accompagnement des structures** cotisant à l'Afdas (Coreg, Codep, Clubs), par un Cabinet conseil expert. Le budget alloué à cet accompagnement est intégralement pris en charge par l'Afdas et n'impactera pas votre budget formation.

En effet, compte tenu de la crise sanitaire la prise en charge des coûts de formation par l'Afdas a été considérablement réduite.

Cependant, l'ensemble des structures EPGV cotisant à l'Afdas bénéficie d'une enveloppe budgétaire non plafonnée pour la prise en charge via le **FNE Formation (Fonds National de l'Emploi)** de ses salariés.

La démarche est très simple pour les formations de type parcours ainsi que pour les formations d'au moins 14 heures qui justifient une reprise d'activité en lien avec la crise sanitaire.

Exemple : une formation de type Pilates de 14h peut être prise en charge car elle permet de palier aux difficultés liées à la disponibilité des salles, pass sanitaire, jauges, activités demandées par les nouveaux adhérents...).

Les formations de type CQP ne sont prises en charge que si le stagiaire est déjà salarié de la structure.



Comment bénéficier du FNE, c'est très simple :

- Préparer la fiche programme, le devis,
- Télécharger la demande de subvention FNE Formation via le site [Site Afdas](#),
- Compléter le fichier excel : Onglet 1, Onglet 2 et l'onglet 3b (scanner les documents pour les présenter à votre conseiller Afdas),
- Contacter votre conseiller Afdas qui validera votre demande,
- Après validation, faire une demande de prise en charge traditionnelle sur le site Afdas
- **Le coût pédagogique sera intégralement pris en charge par l'Afdas**

Ce dispositif **FNE Formation** est valable pour toutes formations engagées **avant le 31 décembre 2021 et jusqu'à fin 2022**. Une formation débutant au 1^{er} janvier 2022 ne sera pas prise en charge.

Il y a cependant de forte probabilité pour que le **FNE Formation** soit reconduit en 2022 et nous ne manquerons pas de vous en informer.

L'Afdas propose également **3 types d'appui conseil** afin d'accompagner les structures dans la relance d'activité post covid en mettant à disposition un Cabinet conseil expert :

[Lien Afdas - Appui Conseil](#)

Les 3 types d'appui conseil :

➤ **Appui Conseil Rebondir - Appui Conseil Rebondir**

Concerne toutes questions relatives à la vie de votre structure

- La structure définit la thématique sur laquelle elle souhaite être accompagnée,
- (Exemple : comment recruter de nouveaux animateurs ? comment communiquer sur ses activités ? comment faire redémarrer un club après la crise ?)
- Elle contacte le Cabinet conseil afin d'exposer la thématique sélectionnée [Liste des prestataires par régions](#),
- Des préconisations seront apportées par le Cabinet conseil,
- Prendre contact avec votre conseiller Afdas et lui présenter les préconisations,
- Après validation par votre conseiller Afdas, enregistrer votre demande de prise en charge Afdas en y indiquant le nom de l'action **Appui Conseil Rebondir**

➤ **Appui Conseil RSE - Appui Conseil RSE**

Concerne toutes questions environnementales, sociétales, économiques, la sécurité des licenciés face au Covid, etc....

- La structure choisit une thématique et prend contact avec le Cabinet conseil sélectionné afin d'échanger sur la thématique sur laquelle elle est sensibilisée - [Liste des prestataires par régions](#),
- Un autodiagnostic RSE vous est proposé (cartographie des besoins, durée 5 minutes),
- La structure reçoit ensuite par mail un schéma qui va la situer sur différentes thématiques, sociales, environnementales, économiques avec des préconisations. Un état des lieux sera ainsi mis en évidence,
- Prendre contact avec votre conseiller Afdas et lui présenter les préconisations,
- Après validation par votre conseiller Afdas, enregistrer votre demande de prise en charge Afdas en y indiquant le nom de l'action **Appui Conseil RSE**.
-



➤ **Appui Conseil RH - Appui Conseil RH**

Concerne toutes questions relatives à la gestion de la structure (contrat de travail, organiser une fiche de poste, l'établissement de tous documents administratifs)

- La structure choisit une thématique et prend contact avec le Cabinet conseil sélectionné afin d'échanger sur la thématique sur laquelle elle est sensibilisée - [Liste des prestataires par régions](#),
- Le Cabinet conseil envoie au club une proposition d'intervention,
- La structure contacte le conseiller Afdas pour validation,
- Après validation par votre conseiller Afdas, enregistrer votre demande de prise en charge Afdas en y indiquant le nom de l'action **Appui Conseil RH**

Vous retrouverez l'ensemble de ces informations sur le site de l'Afdas.

Nous vous précisons que **votre conseiller Afdas se tient à votre disposition pour le montage des dossiers**, n'hésitez pas à le contacter.

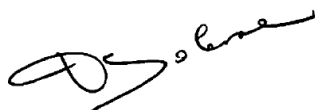
D'autre part, vous pouvez **prendre contact avec votre Comité Régional et l'ensemble des équipes pour le montage de ces démarches**.

Compte tenu de la période compliquée en ce début de saison, il nous a semblé important de vous informer sur ces dispositifs attractifs et spécifiquement dédiés à la reprise des activités et la vie des structures.

Soyez certains que l'ensemble du réseau ainsi que l'Afdas se tient à votre disposition pour vous accompagner.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers Collègues, en nos respectueuses salutations.

Patricia Solesse
Vice-Présidente Formation et Évolution
des Métiers et Observatoires



Richard Lutran
Directeur Technique National

